

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 6

Artikel: Patrimoine et conservation de l'architecture
Autor: Zumthor, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ble dans le sens de la démolition, le balancier est parti aujourd'hui au plus loin vers la conservation. Il va revenir; il revient. Saurons-nous l'arrêter dans une position d'équilibre?

Adresse des auteurs :
Groupe des architectes
de la section genevoise de la SIA
Rue de Saint-Jean 38
1200 Genève

Patrimoine et conservation de l'architecture

par Bernard Zumthor, Genève

Le patrimoine, miroir négatif

«En cet instant, Kublai Khan interrompit Marco Polo, ou imagina qu'il l'interrompait (...) d'une question telle que: «Avancez-vous toujours la tête tournée en arrière?», ou «Ce que vous voyez est-il toujours derrière vous?», ou plutôt: «Votre voyage ne vous conduit-il que vers le passé?»

» Cela afin que Marco Polo puisse enfin expliquer (...) que ce qu'il cherchait était toujours situé en avant de lui et que, même si cela appartenait au domaine du passé, s'il s'agissait d'un passé changeant progressivement à mesure de l'avance de sa pérégrination, car le passé du voyageur change selon la route suivie: non point le passé immédiat, celui auquel chaque jour qui passe ajoute un jour, mais le passé plus lointain. Arrivant à chaque nouvelle cité, le voyageur retrouvait un passé lui appartenant, mais qu'il ignorait qu'il possédait.

» (...) «Des voyages pour revivre votre passé?» fut alors la question du Khan, question qui eût également pu être: «Des voyages pour reconquérir votre futur?» A quoi Marco Polo répondit: «L'Ailleurs est un miroir négatif. Le voyageur y reconnaît le peu qui est sien en découvrant l'innombrable qu'il n'a jamais possédé et ne possédera jamais...» [1]¹. Pris dans le flux d'une urbanisation en perpétuelle mouvance, le patrimoine architectural est semblable à ce voyageur en quête de reconnaissance de soi, jetant inlassablement l'ancre de sa mémoire dans les sédiments d'un passé modelé, façonné, trituré, transformé tant de fois et par tant de générations qu'il semble ne plus lui appartenir.

C'est un truisme que de rappeler que nous ne nous reconnaissons véritablement que dans ce qu'Aldo Rossi appelle notre «autobiographie»: la conscience de nous-mêmes, entités psychologiques, sociales ou culturelles, se fonde avant tout dans la perception que nous avons de notre histoire, dans la signification que nous lui donnons, dans le continuum que nous y déchiffrons.

Or, notre rapport au passé culturel en général, architectural en particulier, est de nature nécessairement paradoxale. Contraints à l'anachronisme, c'est-à-dire à définir notre présent et à inventer notre futur à partir du legs de nos prédécesseurs, nous nous trouvons confrontés au labyrinthe des traces successives du bâti sur notre territoire. En dérouler le fil d'Ariane, afin de «nous y retrouver» conduit inévitablement à constamment réorganiser les données brutes, en redéfinir les axes et l'ossature, en *imaginer le sens*.

«Matérialisation consciente d'une interprétation de l'histoire» [2], notre expérience du patrimoine bâti plonge ses racines dans l'inconscient collectif, dans tout ce qui éveille en nous inquiétudes, regrets, attachements, nostalgie ou confiance. Fruit de l'imaginaire, le pouvoir d'évocation des «vieilles pierres» est de nature fondamentalement *poétique*, et, dans la mesure où cette poésie atteste notre hérité, revivifie à chaque instant notre généalogie, sa valeur est suprêmement *symbolique*.

Ce sont là les raisons d'être primordiales du patrimoine et, par conséquent, en amont de tout discours culturel particulier, les légitimations philosophiques et psychiques profondes de sa conservation.

En effet, l'existence même d'un bâti résiduel, où fixer les phantasmes de la mémoire, garantit la cohérence de notre identité spatiale, confirme la tangibilité de notre origine, inscrit dans le territoire nos virtualités sociales et historiques. Chacun de nous a éprouvé, une fois ou l'autre, ce sentiment de désorientation, de «perte de mémoire» face au lieu naguère familier, mais rendu méconnaissable par une incohérente rénovation. André Chastel relevait récemment la singulière parenté conceptuelle qui existe entre patrimoine architectural et patrimoine génétique [3]...

La conservation du patrimoine architectural implique donc avant tout la sauvegarde ou la restitution de l'identité locale, du cadre de vie gravé dans la mémoire collective, d'une urbanité synonyme de civilisation et d'harmonie. Collectif, le patrimoine est inaliénable. Il impose donc un engagement social et moral, un devoir de préservation et de défense.

La conservation, évolution d'un concept

Les préoccupations relatives au patrimoine sont vraisemblablement aussi anciennes que l'angoisse des civilisations devant la fuite du temps. Les cultes d'ancêtres s'efforçaient déjà de fixer l'enracinement des sociétés dans leur passé. Hadrien rassemblant, à Tibur, les témoins monumentaux de l'Antiquité, en une véritable «architecture de la mémoire», ne procédait guère différemment. Plus près de nous, Alberti recommandait que les bâtiments de la ville idéale conservassent toute ruine romaine subsistant sur le site. Quant aux projets d'urbanisme (avortés) de Bramante, ils valurent au maître romain le sobriquet de «maestro ruinante». Ce n'est toutefois qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle que le discours sur le patrimoine bâti commença de s'articuler de façon plus systématique. La création, en 1795, du Musée des monuments français, par Alexandre Lenoir, constitue à cet égard un repère important. Schématiquement, deux grands courants se révèlent alors qui détermineront l'idéologie conservatoire pratiquement jusqu'à nos jours. D'une part, un culte romantique et nostalgique pour la ruine, «stade idéal» purifié, d'une architecture libérée de toute temporalité et donc a-historique. D'autre part, un courant issu des travaux de Winckelmann et confirmé, à la fin du XIX^e siècle, dans les théories d'Aloïs Riegl, courant qui procédait d'une volonté scientifique de mise en ordre (inventarisation) et d'élaboration méthodologique (établissement d'un corpus référentiel définissant les critères d'intervention).

Simultanément, le phénomène national plaçait la conservation sous un éclairage nouveau: patrie et patrimoine retrouvaient leur étymologie commune en se sacrifiant réciproquement, et en permettant la mise en place progressive, par les pouvoirs publics, d'un appareil législatif au service de la sauvegarde architecturale.

Au XX^e siècle, l'idéologie du modernisme n'a guère été favorable à une conservation autre que strictement monumentale, et d'ailleurs fort limitée. L'idée de progrès était corrélative à l'instinct de destruction. L'épanouissement de la cité future exigeait que l'on fit «place nette» affirmait Le Corbusier. On connaît les conséquences de cet impératif...

Au cours des récentes années, la crise des traditions et le malaise engendré par un aménagement du territoire dont les effets ont souvent été dévastateurs, ont réveillé notre attachement au patrimoine et amené la conception de la restauration à évoluer considérablement, notamment sous l'impulsion du Conseil de l'Europe et de l'ICOMOS.

Le patrimoine est désormais envisagé sous l'angle du cadre de vie. C'est pourquoi la conservation est devenue un véri-

¹ Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

table «fait de société» dans le sens où elle résulte d'une prise de conscience globale — quoique tardive — mettant en cause les rapports sociaux et politiques, les mentalités, la législation. Elle ne s'adresse plus aux seuls rares et vénérables «monuments d'art» isolés, réifiés, détachables de leur contexte urbain et transformables à volonté en artifices muséographiques. En abordant la question des ensembles [4], la conservation se mue enfin en «sujet» garant de la pérennité d'une physionomie urbaine signifiante dans la totalité de ses dimensions esthétiques, historiques, culturelles, sociales et psychologiques. «Il s'agit de concevoir l'espace (...) tout entier comme un vaste et merveilleux réceptacle patrimonial: comme un ensemble à traiter à partir d'une information complète, en tant que source de connaissances uniques sur la longue durée de cette terre, et en tant que cadre de vie permanent à l'intérieur duquel les générations se succèdent à peu près aux mêmes places depuis des millénaires. Si l'on est suffisamment attentif à la *réalité du milieu*, on s'aperçoit vite que les solutions les plus radicales de la modernité ne font que prendre la suite de solutions aussi brillantes et plus durables prises avant nous. *L'articulation de l'espace prime toute nouveauté*. Ainsi les préoccupations gagnent en cohérence et on aperçoit les lignes où jouerait l'indispensable concours réciproque de l'aménagement et du patrimoine. De passive, la notion de conservation deviendrait active» [5].

La conservation : une question de méthode

Le patrimoine architectural évolue aujourd'hui à l'intérieur d'une double problématique relative d'une part à la méthodologie de la conservation et, d'autre part à sa relation conflictuelle avec la rénovation urbaine.

En dépit de la multiplication des chartes internationales et des «Denkmalfleger», ainsi que d'une attitude nettement plus réceptive de la part des pouvoirs publics, la conservation reste trop souvent empirique et erratique. Mal assurée, politiquement et matériellement, face aux intérêts «modernisateurs» ou «rénovateurs», elle sera tentée de se replier dans sa propre exclusive et de se considérer comme fin en soi.

Ainsi que le notait pertinemment Jacques Gubler une telle démarche «occulte beaucoup plus qu'elle ne favorise le débat sur la théorie de la restauration»; elle «préconise le mimétisme, la «modestie» du restaurateur, voire l'annihilation complète de son individualité au profit d'une hypothétique personnalité infuse dans le monument lui-même, en une sorte d'«architecture sans architectes». Permettant finalement de justifier toute praxis opératoire, cet idéal de prudence et de modestie, cette volonté d'agir en de-

hors du temps, cherchent à dissimuler les inévitables options architecturales» [6]. Dans la mesure où c'est la pluralité du domaine bâti (et non plus quelques monuments singuliers) qui constitue désormais le fonds patrimonial, la conservation ne peut plus ignorer la réalité évolutive de la cité. Or, celle-ci est instable en vertu de l'action de l'homme qui ne cesse d'agir sur elle: selon la belle formule d'André Corboz, le territoire bâti ressemble à un palimpseste [7], continuellement gratté, effacé, modifié, réutilisé. Il en découle que la conservation architecturale ne peut que s'inscrire dans le remous du contexte urbain, «générateur» d'architecture.

Garde-fou contre la perte de mémoire du lieu, elle devrait, idéalement, faire partie intégrante d'une politique *globale* et dynamique d'aménagement du territoire et du cadre de vie sociale.

La tâche de la conservation sera d'abord de veiller à ce que le parchemin ne soit pas gratté trop brutalement au point de rendre toute inscription ultérieure impossible. Elle s'efforcera ensuite de préserver les traces accumulées à travers les modifications successives en les rendant intelligibles. Elle révélera enfin les vides et les interlignes autorisant de nouvelles inscriptions, sans, pour autant, que le texte ne perde sa transparence, ni son épaisseur.

Mariant l'imagination et la démarche scientifique, elle doit s'affirmer *positive-ment* au sein de la vitalité de l'architecture, garante de la vitalité de la cité. Elle ne saurait donc se retrancher derrière un simple positivisme conservatoire, se contentant de «muséographier» passivement certains fragments urbains ou édifices isolés. Au contraire, son rôle est de *réactiver* le patrimoine dans un cadre urbain vivant, socialement signifiant dans ses fonctions contemporaines autant que dans les traces morphologiques de son histoire.

La question du «modus operandi» de la conservation se pose dès lors de façon critique. Elle exigerait, à elle seule, une étude complète: nous nous contenterons ici d'en esquisser quelques principes de base.

Conserver le patrimoine ne peut procéder d'un préjugé dogmatique, voire normatif. Chaque cas d'espèce déterminera ses propres processus méthodologiques et parti d'intervention. Ceci ne signifie nullement qu'il s'agisse d'improviser. Car en amont de ses applications particulières, la conservation possède une instrumentation juridique, la classification, la mise à l'inventaire et la législation sur la protection du patrimoine; un outillage technique, la restauration; et une méthode scientifique, l'analyse historique.

Ces moyens, bien que parfois encore limités, structurent l'œuvre de conservation et assurent la cohérence pratique et théorique de son programme. En effet, toute opération conservatoire doit être

précédée d'une réflexion dont les points essentiels sont:

1. Éviter la distinction entre la politique du bâti et ce que l'on pourrait appeler sa «morale», à savoir l'interrogation fondamentale sur le sens du patrimoine.
2. Définir le désirable avant de s'interroger sur le possible.
3. Savoir discerner dans les situations concrètes données non point les nécessités qui bloquent ces situations, mais les comportements imaginatifs qui ouvrent sur l'invention et doivent donc être valorisés.
4. Envisager dialectiquement le rapport entre restauration et réanimation.

Une conservation créative, plutôt qu'imitative, se gardera en effet d'une démarche qui, exclusivement nostalgique, n'aurait de signification qu'en elle-même.

Sauver un édifice, c'est lui rendre sa pleine fonction sociale dans la cité. Par conséquent, le conservateur s'efforcera de restituer l'édifice à un état qui soit à la fois historiquement signifiant et apte à accueillir une fonction contemporaine: la réutilisation du patrimoine architectural constitue sa seule véritable garantie de longévité!

En d'autres termes, il ne s'agira ni de maintenir un «statu quo» aveugle, congélation passive de l'existant, ni d'encourager un plagiat esthétique, réduisant le bâtiment à un emballage perdu offert au premier «remplissage» venu. Préservation et adaptation de l'édifice doivent agir en paramètres l'un de l'autre: l'architecture et la fonction ne sauraient s'aliéner mutuellement.

La conservation devra donc prendre en compte simultanément les considérations relatives à la forme et au contenu de l'édifice, comme les deux faces d'un même processus [8].

A cette fin, l'étude historique s'avérera indispensable. Non seulement aiguîsera-t-elle notre connaissance de l'édifice en scrutant l'ancienneté, les propriétés matérielles et constructives, les caractères stylistiques et décoratifs, les qualités urbanistiques; mais surtout elle informera la prospective conservatoire. Elle livrera en effet les critères scientifiques sur lesquels asseoir les orientations en matière de préservation et définir les limites de compatibilité en matière d'adaptation. La convergence entre la restauration et la réanimation entraîne inévitablement des impératifs techniques d'aménagement. C'est là une question complexe qui ne peut trouver de réponse précise que dans l'examen minutieux de chaque cas particulier. Ainsi que l'a montré André Corboz, il est néanmoins possible de définir un seuil opératoire que l'on ne saurait franchir sans affecter gravement l'intégrité typologique et formelle de l'édifice. Il repose sur deux principes essentiels:

1. *Le principe d'échelle minimum des opérations*. Toute intervention dans un bâtiment historique doit être aussi cir-

Bibliographie

- [1] ITALO CALVINO, *Le città invisibili*, G. Einaudi, Milan 1972. La traduction de ce passage est de l'auteur du présent article.
- [2] JACQUES GUBLER, *La restauration, matérialisation d'une interprétation architecturale de l'histoire*. Unserer Kunstdenkmaler, Berne, 1977/3.
- [3] A. CHASTEL, *La notion de patrimoine* in : « Les cahiers de l'Académie d'Architecture », Paris, 1981/3.
- [4] Une loi sur la protection des ensembles architecturaux du XIX^e siècle vient de prendre effet à Genève.
- [5] A. CHASTEL, op. cit. Souligné par l'auteur de l'article.
- [6] JACQUES GUBLER, op. cit.
- [7] ANDRÉ CORBOZ, *Le territoire comme palimpseste* in : « Diogène, Paris », janvier-mars 1983, n° 121.
- [8] Voir à ce sujet la remarquable étude d'ANDRÉ CORBOZ : *Old buildings and modern functions* in : Lotus international, n° 13, déc. 1976.

conspecte et modeste que possible. Bien entendu, il ne s'agit pas de cette « modestie » jusqu'à l'effacement, à laquelle il est fait allusion plus haut, et qui souvent n'est qu'un aveu d'impuissance face à la réalité patrimoniale. Au contraire, la manipulation modérée de l'édifice assurera sa véritable mise en valeur, le respect de sa structure, la restitution de son intégrité typologique, telles qu'elles auront été révélées par l'analyse historique.

2. *Le principe de réversibilité des opérations.* Déontologiquement, la restauration/réanimation n'a pas le droit d'imposer une marque indélébile sur un bâtiment dont la fragilité est proportionnelle à l'historicité. Il faut laisser aux générations futures la liberté de gratter à leur tour le parchemin. En conséquence, les greffes nouvelles sur le corps ancien doivent être aussi indolores que possible, les aménagements techniques légers, amovibles et visibles. L'ancien et le nouveau ne sauraient se camoufler mutuellement, mais au contraire, révéler, dans leurs tensions réciproques, la nouvelle sémantique transfonctionnelle assumée par l'édifice, à savoir la coexistence possible entre les fonctions historiques, contemporaines et symboliques.

L'héritage architectural est un legs à léguer : il n'existe que dans cette double dynamique historique. C'est dire que la conservation implique une responsabilité ambivalente à l'égard de nos pères autant que de nos descendants.

Adresse de l'auteur :

Bernard Zumthor
Conseiller en conservation
du patrimoine architectural
de la Ville de Genève
Cour Saint-Pierre 2
1204 Genève

Qu'entend-on par réhabilitation urbaine ?

par Claude Ketterer, Genève

Sous ce vocable d'apparence barbare se cache une très grande variété d'interprétations selon les pays où il est prononcé. En effet, au gré des congrès d'urbanisme et d'architecture auxquels il m'a été donné de participer ces dernières années, de même qu'au cours de voyages d'études dans plusieurs continents, j'ai pu constater que le même vocabulaire était loin de toujours recouvrir les mêmes réalités. Ainsi pour se cantonner à l'Europe seulement, j'ai remarqué que les travaux de rénovation et d'entretien d'immeubles sordides et vétustes dans la banlieue londonienne ne méritaient même pas la qualification de replâtrage puisque les responsables de cette opération déclaraient qu'elle ne valait que pour trois à cinq ans. Ce genre de rénovation à coups de badigeon et de « rustines » est inconcevable chez nous.

D'autre part dans plusieurs pays moins développés que le nôtre (je songe au Portugal) où la main-d'œuvre est très abondante, le taux de chômage élevé et les salaires très faibles, le coût des matériaux fort bas, on peut procéder tous les cinq à dix ans à la réhabilitation des immeubles, ce qui est même une bonne solution.

Mais en Suisse ?

Nous connaissons le plein emploi, les salaires les plus élevés d'Europe, le prix de la construction atteint des sommets et il serait déraisonnable de pratiquer comme à Lisbonne.

Puisqu'il faut dresser des échafaudages et mobiliser des entreprises, autant que cela soit bien fait, en profondeur, durablement, pour une ou deux générations au moins.

S'il est un adage qui se vérifie, c'est bien celui qui proclame que le bon marché est toujours trop cher. Pour ce qui me concerne et malgré quelques railleries d'ailleurs injustifiées, je préfère, lorsque je dois procéder à la réhabilitation des immeubles, faire ce qui est nécessaire, voire utile, le tout limité au strict minimum, en évitant le risque de rouvrir le même chantier quelques années plus tard.

Bien sûr, il ne faut pas tomber dans l'excès contraire. Et, sans doute, ces dernières années, notre tradition de méticulosité horlogère et d'état d'esprit pour une ville « propre en ordre » a-t-elle parfois incité les autorités, sinon à trop bien faire, du moins à dérapier sur le superflu ou le trop cossu.

Ces mises en question ont d'ailleurs été salutaires puisqu'elles ont suscité une recherche de solutions plus économiques, plus rationnelles, aussi efficaces et surtout profitables aux utilisateurs des immeubles rénovés.

A cet égard, si on peut citer en référence l'expérience pilote et bénéfique du CETAH et de la méthode MER, d'autres opérations de nature voisine ont permis de ramener le coût au mètre cube d'une manière assez sensible et sans que la qualité générale de l'immeuble soit affectée. En renonçant à quelques gadgets, en maintenant au maximum les bons matériaux (pierres, boiseries, etc.) d'origine, on obtient des résultats probants.

Un même groupe d'architectes qui avait mené une rénovation lourde, d'ailleurs excellente, sur un groupe d'immeubles, a continué son activité avec une optique de rénovation moyenne et légère sur les bâtiments contigus sans que la cassure n'apparaisse.

Une municipalité qui a la pérennité et la charge de centaines d'édifices publics ne peut raisonner comme un propriétaire mortel soucieux de tirer le maximum de profit ou de dépenser le moins d'argent pour sa maison.

On ne choisit pas le cuivre dans la ferblanterie pour le plaisir de le payer cher, on ne se prononce pas pour le chêne massif au lieu du contre-plaqué pour faire de l'esbroufe. On cherche simplement à traiter avec le long terme et la vision des choses peut donc varier selon qu'on est un promoteur hanté par la spéculation ou une autorité publique soucieuse de conserver dans le meilleur état le patrimoine de la cité.

Ce n'est donc pas de mon côté qu'il faudra chercher pour ne vouloir disposer qu'une couche de peinture sur une belle façade, pour réaliser une économie de bouts de chandelle, mais je ne cherche pas davantage à exiger cinq couches quand trois suffisent !

Au-delà des techniques, des méthodes, du choix des matériaux, des coûts de ceux-ci et de la main-d'œuvre, il y a une philosophie du domaine bâti qui ne se traduit pas en francs. Et c'est pourquoi je préfère faire appel à un ébéniste ou un marqueteur pour réparer une partie boisée délicatement traitée, qu'à n'importe quel fournisseur de panneaux synthétiques...

Bien entendu, s'il s'agit d'une cabane à outils de jardin, nous n'irons pas si loin, et il faut avoir chaque fois conscience de l'immeuble que l'on réhabilite, du rôle qu'il joue, de son affectation, en n'oubliant jamais que le contenu doit répondre au contenant, et inversement.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce thème, mais cela est une autre histoire.

Adresse de l'auteur :

Claude Ketterer,
conseiller administratif délégué
de la Ville de Genève.